

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU NIVEAU DES RUES JEAN MOULIN ; FAUVETTES
MESANGES ; ROGER SALENGRO et DU 8 MAI 1945 QUAROUBLE
(Renouvellement réseau Gaz)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société DA/DPA - VERBRAEKEN au niveau des Rues Jean Moulin ; Fauvettes ; Mésanges ; Roger Salengro et du 8 Mai 1945 à Quarouble à compter du 8 Août 2024 et ce jusqu'au 26 septembre 2024.

ARRETONS:

Article 1^{er} : La Circulation et le Stationnement des véhicules seront interdits à l'emprise des travaux au niveau des rues Jean Moulin – Fauvettes – Mésanges – Roger Salengro et du 8 mai 1945 à Quarouble du 8 Août 2024 et ce jusqu'au 26 septembre 2024. Ces restrictions de circulation et de stationnement seront matérialisées par des panneaux interdiction de circuler et stationner. L'accès au riverain sera autorisé en dehors des horaires de travaux

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : la circulation des véhicules sera matérialisée par des feux tricolores.

Article 4 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société DA/DPA – VERBRAEKEN 69134 DARDILLY CEDEX

Article 5 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur DA/DPA – VERBRAEKEN
- Monsieur le Directeur FINAND, AULNOY LES VALENCIENNES
- Monsieur le Directeur SIMOUV à SAINT-SAULVE
- Monsieur le Directeur du CYCLE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT, VALENCIENNES
- Monsieur le Président Du SIAVED



Quarouble, le 17 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY